

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)



L'an deux mil vingt-trois, le 5 du mois de JUILLET à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais,

Date de convocation : 29 juin 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 23
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE- Jacques DELALANDE - Laurence DENIER Nicolas DEUX - - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD- Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration:

Flavie HALGAND ayant donné pouvoir à Franck HERVY
Fabienne JOANNY ayant donné pouvoir à Martine PERRAUD

Absents à l'appel du quorum:

André TROUSSIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean François JOSSE est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2023 - 0566 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DES
ACTIONS DE LA SECURITE ROUTIERE**

Rapporteur : Christelle PERRAUD

Depuis plusieurs années, les actions de sécurité routière au sein des écoles ne peuvent plus être assurées par les gendarmeries, et il n'y a donc plus de délivrance de permis vélo pour les enfants scolarisés dans notre commune.

Or, ces actions d'apprentissage et de prévention sont primordiales pour la sécurité de nos enfants, et les équipes pédagogiques des deux écoles de la commune sont très demandeuses quant à l'instauration de ce dispositif.

Les objectifs poursuivis à travers ces actions sont les suivants :

- sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la sécurité routière,
- initier les enfants à la pratique du vélo (pour ceux qui en ont besoin),

- participer à la prévention des comportements à risque.

Trois ateliers seront proposés aux élèves de CM2 :

- la révision des panneaux de signalisation (grande affiche + échanges),
- un parcours de mobilité (maîtrise du vélo),
- un parcours routier en condition réelle avec des panneaux routiers.

A l'issue de ces ateliers, les enfants recevront une attestation d'initiation à la pratique du vélo. Pour les élèves de maternelle, une courte déambulation dans la commune sera prévue pour repérer les panneaux de signalisation.

Toutes ces actions seront organisées et encadrées par le Policier Municipal de La Chapelle des Marais et celui de St Joachim.

Afin de mettre en place ces ateliers dans de bonnes conditions, la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique met gracieusement à la disposition des communes le matériel nécessaire à la réalisation de ces actions de sécurité routière selon les dispositions de la convention ci-jointe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de mise à disposition de matériel dans le cadre des actions de sécurité routière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Enfance Jeunesse en date du 15 juin 2023,

Vu la convention de mise à disposition jointe à la présente, et remise aux conseillers municipaux jointe à la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique, de mise à disposition de matériel dans le cadre des actions de sécurité routière et tous les actes y afférents.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- **la transmission en Sous-préfecture le :**

- **la publication le**

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 6 juillet 2023*

**Le Maire,
Franck HERVY**



Le Secrétaire de Séance